

FINANCES

Mandat spécial pour la participation aux « Journées nationales de formation des élu-es municipaux, départementaux, régionaux » du 31 janvier au 1^{er} février 2017 organisées par le CEDIS à Lyon

Remboursement des frais de mission

EXPOSE DES MOTIFS

Le Cédis est un centre de formation professionnelle, enregistré sous le numéro 11 93 06058 93 auprès de la Préfecture d'Ile-de-France et un organisme de formation pour élu-es locaux, agréé par le Ministère de l'Intérieur, selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifié par les lois n°99-586 du 12 juillet 1999 et n°2002-276 du 27 février 2002, et de la décision ministérielle du 27 mai 2011.

Le Cédis organise en 2017, 2 journées de formation :

« Journées nationales de formation des élu-es municipaux, départementaux, régionaux et de leurs collaborateurs-trices ».

Cette formation aura lieu du 31 janvier au 1^{er} février à Lyon.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche d'élus, cet établissement met à disposition des collectivités territoriales, ses capacités d'expertise et de conseil.

Élu-es depuis un an pour les un-es, deux ans et demi pour les autres, les élu-es locaux sont aujourd'hui à la croisée des chemins : comment valoriser leur action ? Comment développer leurs compétences et aller plus loin dans cette deuxième partie de mandat ?

Durant ces deux journées, le Cédis proposera aux élu-es et aux collaborateurs-trices d'élu-es municipaux, départementaux, mais aussi régionaux, des ateliers communs ou en parallèle, répondant aux préoccupations de chaque mandat.

Ce déplacement sur deux journées occasionne notamment des frais d'hébergement qui dépassent le forfait journalier en vigueur.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'accorder un mandat spécial à Mehdy Belabbas, adjoint aux finances, Stéphane Prat, adjoint à l'écologie urbaine, Catherine Vivien, adjointe à la santé, Sabrina Sebaihi, adjointe à la prévention/sécurité et à l'EMMAD, Josée Rodrigo, conseillère municipale, Pierre Chiesa, conseiller municipal et conseiller de territoire, Romain Zavallone, conseiller municipal délégué à la prévention des déchets et à la démarche Zéro Waste, Tariq Ait Amara, conseiller délégué aux lycées et collèges, Nicole Polian, conseillère municipale, Evelyne Lesens, conseillère déléguée Quartier Marat-Parmentier et conseillère territoriale, Charlotte Pauron, conseillère municipale, pour participer à ce séminaire.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

FINANCES

3) Mandat spécial pour la participation aux « Journées nationales de formation des élus municipaux, départementaux, régionaux » du 31 janvier au 1^{er} février 2017 organisées par le CEDIS à Lyon

Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-18 et suivants et R. 2123-22-1,

considérant que les journées de formation des élu-e-s municipaux du 31 janvier au 1^{er} février 2017 organisées par le CEDIS ont pour but de faciliter aux élus l'exercice de leur mandat,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial à Mehdy Belabbas, adjoint aux finances, Stéphane Prat, adjoint à l'écologie urbaine, Catherine Vivien, adjointe à la santé, Sabrina Sebaihi, adjointe à la prévention/sécurité et à l'EMMAD, Josée Rodrigo, conseillère municipale, Pierre Chiesa, conseiller municipal et conseiller de territoire, Romain Zavallone, conseiller municipal délégué à la prévention des déchets et à la démarche Zéro Waste, Tariq Ait Amara, conseiller délégué aux lycées et collèges, Nicole Polian, conseillère municipale, Evelyne Lesens, conseillère déléguée Quartier Marat-Parmentier et conseillère territoriale, Charlotte Pauron, conseillère municipale, afin qu'ils participent audit séminaire,

considérant que le montant des frais de mission sera pris en charge dans le cadre d'un mandat spécial,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial à Mehdy Belabbas, adjoint aux finances, Stéphane Prat, adjoint à l'écologie urbaine, Catherine Vivien, adjointe à la santé, Sabrina Sebaihi, adjointe à la prévention/sécurité et à l'EMMAD, Josée Rodrigo, conseillère municipale, Pierre Chiesa, conseiller municipal et conseiller de territoire, Romain Zavallone, conseiller municipal délégué à la prévention des déchets et à la démarche Zéro Waste, Tariq Ait Amara, conseiller délégué au lycées-collèges, Nicole Polian, conseillère municipale, Evelyne Lesens, conseillère déléguée Quartier Marat-Parmentier et conseillère territoriale, Charlotte Pauron, conseillère municipale, afin qu'ils se rendent aux journées de formation des élu-e-s municipaux à Lyon organisées par le CEDIS du 31 janvier au 1^{er} février 2017 à Lyon.

ARTICLE 2 : AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

- aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives concernant les frais de transport et droits d'accès au séminaire,
- dans la limite de 220 euros par jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JANVIER 2017